

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 6 avril 2018

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 6 avril 2018, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Bruno SIDO.

Étaient absents : Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER.

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord excuser nos collègues :

- Fabienne SCHOLLHAMMER, qui est absente et qui a donné sa procuration à Bruno SIDO ;
- Jean-Michel RABIET, qui a transmis son pouvoir à Yvette ROSSIGNEUX ;
- Anne-Marie NEDELEC, qui m'a donné pouvoir ;
- André NOIROT, qui a donné pouvoir à Gérard GROSLAMBERT ;
- Céline BRASSEUR qui a donné pouvoir à Paul FOURNIE.

Ces trois derniers élus sont allés soutenir Mireille RAVENEL qui a perdu son fils le week-end dernier et à qui nous pensons tous en ces moments difficiles ; j'ai adressé à Mireille les condoléances du Département, en votre nom à tous.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour cette première session plénière de l'année après le budget primitif de février.

Plus qu'un exercice habituel sur lequel je vais revenir dans quelques instants, cette session se situe quelques jours à peine après notre séminaire de mi-mandat, qui a permis de nombreux échanges avec des personnalités extérieures, et de nous réinterroger sur les politiques publiques à mener d'ici la fin de notre mandat. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont prêtés au

jeu difficile d'une introspection en public. Je veux également les remercier pour la qualité des débats. Les pistes de réflexion identifiées peuvent se décliner en quatre axes :

- rendre attractif notre département et enrayer la déprise démographique ;
- améliorer le service rendu aux Haut-Marnais ;
- être le premier partenaire des collectivités territoriales ;
- maintenir une politique d'investissement volontariste dans un contexte budgétaire contraint.

Pour mener à bien ces objectifs ambitieux, nous avons identifié collectivement 52 actions pour les trois ans à venir. Certaines sont d'application immédiate ; d'autres sont à mettre en œuvre pour en récolter les fruits bien après notre passage. Si « gouverner, c'est prévoir », selon la maxime d'Emile DE GIRARDIN, nous avons mis toutes les chances de notre côté.

Je regrette simplement que tout le monde n'ait pas compris l'importance de ce travail en commun, peut-être parce que j'utilise deux gros mots, « travail » et « en commun ». La politique de la chaise vide ne mène jamais à rien. Elle est l'apanage de ceux qui n'ont, en général, plus rien à dire.

Entrons dans le vif du sujet avec un ordre du jour court, mais qui comprend déjà des décisions importantes pour notre budget.

Nous avons tout d'abord à traiter d'un rapport sur la fiscalité, notre produit fiscal pour l'année 2018 étant définitivement notifié, légèrement en hausse. Il nous permettra notamment de développer une politique en faveur de la ruralité. Nous confirmons surtout la stabilité de notre taux d'imposition de la taxe foncière, comme je m'y étais engagé. Alors que les Français subissent une fiscalité toujours plus confiscatoire et que 64 départements ont procédé à une ou plusieurs hausses de leur taux pour une variation moyenne de + 13 % entre 2011 et 2017, nous n'avons pas augmenté les taux. Ce choix politique fort de mon prédécesseur demeure l'ADN de notre majorité. Cela démontre surtout une gestion saine qui nous permet d'investir fortement encore cette année.

Le gouvernement ferait bien de s'en inspirer, à l'heure des discussions sur le « contrat de confiance ». Il s'agit plutôt d'une « lettre de cadrage », car, quand une partie impose tout à l'autre, il n'y a plus d'équilibre et donc plus de contrat. Je mène ces derniers temps, en votre nom, des négociations avec Madame le Préfet sur les points suivants.

- Nous portons aujourd'hui des projets lourds à la place de l'Etat, comme la gendarmerie de Chaumont.
- Nous subissons des décisions unilatérales de l'Etat : le passage à 80 kilomètres par heure sur les routes départementales, la revalorisation du RSA depuis le 1^{er} avril sans nous demander notre avis ni nous prévenir du montant ou de la compensation. Ce sont pourtant

près de 130 000 euros supplémentaires qui seront payés en 2018 par le Département et donc par les Haut-Marnais. Encore un coup de canif au contrat.

- En réalité, le gouvernement fait des cadeaux avec l'argent des autres. Il « chasse les mouches avec les queues des autres. » Il procède même à des annonces sans l'accord des autres parties. Vous l'avez sans doute lu dans la presse départementale : une convention de 6 millions d'euros aurait été signée pour rénover les remparts de Langres. Le Président de la République traite peut-être ainsi sa majorité et son opposition, mais ici nous discutons, échangeons et confrontons les points de vue. Cela s'appelle d'ailleurs la démocratie. Nous n'avons pas encore reçu le projet définitif de cette convention, dont vous aurez à acter le principe et la clé de répartition.
- Plus généralement, comme indiqué lors du séminaire – et je crois que vous partagez cette volonté –, nous ne sommes pas un tiroir-caisse servant à combler les trous. On ne peut pas sans arrêt s'en prendre aux départements et considérer leur participation aux projets locaux, régionaux ou nationaux comme un dû. Tous doivent comprendre qu'un partenaire se respecte.

C'est tout le problème des fausses bonnes idées du gouvernement actuel. On ne nous présente que la face émergée de l'iceberg. Comment être défavorable aux principes d'économies et de gestion plus efficiente et plus soucieuse des deniers publics ? C'est bien là l'effet le plus pernicieux de ce « contrat de confiance » : si nous ne signons pas, nous serons de ceux qui gaspillent l'argent des Français. Je refuse cette caricature. S'il faut réaliser des économies, je dis « chiche » ! Le gouvernement demande 50 milliards d'euros d'effort aux collectivités et 100 milliards d'euros aux hôpitaux, alors qu'il a acté 340 milliards d'euros d'endettement supplémentaire dans le budget 2018. Cette façon de montrer du doigt les collectivités est insupportable, encore plus de la part de personnes qui n'ont pas de leçons à nous donner.

Notre temps est précieux. Je ne vais donc pas dresser la liste des manquements de l'Etat en matière de concertation.

Si nous subissons à bien des égards certaines politiques, nous ne devons pas oublier d'être force de proposition quand il s'agit de l'avenir de notre territoire. La DM1 vous apparaîtra sans doute comme un exemple de volontarisme, notamment en matière d'investissement.

- La future loi ELAN, dont les contours ont été récemment esquissés, bouleversera le paysage des offices publics de l'habitat. Hamaris, le premier bailleur du département, ne pourra pas rester seul. J'ai donc décidé, en concertation avec la présidente d'Hamaris, Yvette ROSSIGNEUX, et les gouvernances des offices de Chaumont et de Saint-Dizier, de lancer une étude sur l'avenir de ces offices. Cette étude, dont les résultats seront connus d'ici l'automne, sera menée par le Département, de façon à garantir son indépendance et son impartialité. Elle nous permettra d'identifier le rapprochement le plus efficient. Elle ne

se limitera pas à la sphère départementale. Nous pourrons alors prendre une décision libre et éclairée, sans parti pris. J'ajoute que l'habitat est un élément clé d'une politique de développement. Au moment où nous poursuivons notre campagne d'attractivité, où nous prenons des décisions fortes pour développer notre territoire, nous ne pouvons pas laisser disparaître le fait départemental avec un émiettement des offices du territoire. Je porterai ce message au plus haut niveau, puisque mes nouvelles fonctions me permettent de présider l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL). Je rencontrerai d'ici quinze jours le Secrétaire d'Etat au Logement pour faire le point sur tous ces dossiers.

- Vous aurez également à étudier notre politique en faveur de la ruralité, qui respecte les principes de concertation et l'écoute. De nombreux échanges se sont tenus, car la loi NOTRÉ nous contraint dans son spectre d'intervention. Un accord a été trouvé. Au total, d'ici 2021, plus de 1,1 million d'euros sera destiné à la ruralité, hors fonds exceptionnels. Elle en a un besoin urgent. La Région, volontariste, ne peut pas tout faire toute seule. Nous devons la soutenir, avec un objectif clairement affiché visant à ce que l'agriculture et la ruralité n'obtiennent pas moins qu'avant. Alors que nous devons resserrer tous les budgets avec la limitation à 1,05 % de nos dépenses de fonctionnement, il s'agit encore d'un exemple de volontarisme politique.

J'ai bien dit « 1,05 », et non « 1,2 », car des technocrates parisiens estiment que perdre de la population permet de diminuer le montant des charges, et que nous devons par conséquent être davantage limités. C'est cela, l'effet Macron pour la ruralité : circulez et laissez-les mourir en silence.

Pourtant :

- Nous devons être meilleurs que le monde urbain en matière de connexion, avec le déploiement de la fibre, en partenariat étroit avec la Région.
- Nous devons être meilleurs en termes d'image. Notre campagne d'attractivité se prolongera, alors qu'il n'y aura jamais eu autant de candidats au départ en ville.
- Il faut disposer d'outils d'excellence pour former nos jeunes. Le collège du futur se concrétisera avec le nouveau collège de Langres.
- Nous devons pouvoir soigner notre population. Nous menons une politique volontariste à destination des professionnels de santé, dans le cadre du schéma d'accessibilité.

Concernant la question de la santé et du vieillissement, nous atteignons un point de non-retour. Notre département va devenir gravement déficitaire en médecins, y compris dans nos villes, tandis que notre population vieillit. D'ici 2030, la population de plus de 60 ans sera au nombre de 62 300, soit une augmentation de 17 % en 15 ans. Pire, la population des plus de 75 ans augmentera de 31 % sur la même période. La Haute-Marne est de loin le département le

plus âgé de la région et le restera jusqu'en 2040.

Cet état de fait complique considérablement la situation en matière d'accueil des personnes âgées dans les établissements spécialisés comme les EHPAD. La dépendance et la médicalisation sont de plus en plus importantes et nous savons que ces établissements ne peuvent constituer l'alpha et l'oméga de la politique d'accompagnement du vieillissement. Il faut donc tout tenter pour favoriser le maintien à domicile, d'abord parce que le gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait pas d'effort significatif en termes de moyens pour les personnels, et surtout parce que nous savons que rester chez soi est souvent le vœu le plus cher des personnes âgées. Comme mentionné dans les actions du séminaire de la semaine dernière, je souhaite que nous favorisions la mise en place d'une plateforme départementale coordonnant l'ensemble des outils d'information et de coordination du maintien à domicile. Il faut sécuriser les personnes âgées *via la silver economy*, ou par l'accompagnement de l'adaptation de leur logement. Le bus de l'autonomie que nous évoquerons aujourd'hui répond à ce besoin particulièrement prégnant en Haute-Marne.

Pour répondre à ces attentes, nous devons avancer unis, mais encore faut-il que nous partagions les diagnostics. Je ne peux pas m'empêcher quelques propos sur l'avis que nous devons rendre sur le projet régional de santé (PRS) de l'ARS Grand Est.

Nous partageons les objectifs généraux ; comment s'opposer à plus d'actions pour la prévention, contre la mortalité évitable, ou encore la construction d'une offre dans une logique de parcours afin d'éviter les ruptures ? Le problème réside dans les moyens pour y parvenir, et surtout dans la détermination des besoins. Rendez-vous compte que le zonage des futurs besoins en matière de professionnels de santé n'a pas tenu compte des départs à la retraite. Les données ne sont tout simplement pas actualisées :

- Chaumont et Saint-Dizier sont ainsi en zone blanche, sans problème spécifique, alors que 1 000 patients sont sans médecin traitant à Chaumont et que 12 des 27 généralistes de Saint-Dizier vont partir en retraite en fin d'année.
- En revanche, Fayl-Billot est en zone très fragile, avec 4 médecins pour moins de 5 000 habitants, situés à 45 minutes du CHU de Dijon.

Ce ne sont pas des affabulations du Président du Conseil départemental. Il s'agit du contenu du courrier adressé par l'Ordre départemental des médecins à l'ARS. Comment peut-on dès le départ fausser à ce point le diagnostic ? L'Etat est en train d'oublier pour qui il travaille et qui il sert, c'est-à-dire le citoyen, auquel il doit assurer une égalité de traitement. Je pourrais ajouter l'article 1^{er} de la constitution, sans qu'il soit fait de distinction entre urbanité et ruralité. Mais la logique de l'égalité est peut-être désormais assurée ainsi : faire moins, pour tout le monde !

En conclusion, nous voulons donner davantage aux Haut-Marnais :

- Avec le projet de parc national et Animal'Explora

J'ai rencontré avec Bernard GENDROT Monsieur CAVALIER, il y a quelques jours, à Paris. Il m'a réaffirmé son intérêt pour le projet. Il l'a d'ailleurs formalisé dans un courrier qu'il m'a adressé en début de semaine. Cependant, parce que nous devons nous donner les moyens de nos ambitions, parce que ce projet a été initié il y a bientôt 20 ans, j'ai décidé d'accélérer le mouvement en mettant en place une équipe dédiée qui sera chargée du soutien et du suivi de ces deux projets qui sont, à mon sens, intimement liés. Mon objectif est clair : ouvrir Animal'Explora avec vous pour la saison touristique 2021.

- Plus encore avec les Forges 2020

Nous venons d'acquérir les terrains auprès de l'Agglomération de Chaumont avec la SEM. L'Agglomération et la Région vont entrer au capital et j'ai réaffirmé la semaine dernière à Monsieur VIELLARD notre volonté d'aller vite pour qu'il ne soit pas pénalisé. Encore une fois, plus de 700 emplois seront confortés et pérennisés à Chaumont, grâce au Conseil départemental et au GIP.

Indira GHANDI, ancienne Première ministre de l'Inde, disait que, dans la vie, « il y a deux genres de personnes, ceux qui font le travail et ceux qui en prennent le crédit. Tentez d'être du premier groupe ; il y a moins de compétition. » Relevons ensemble le défi de ceux qui feront le travail. Merci.

M. Nicolas FUERTES : Nous fustigeons également le musellement des collectivités territoriales par l'Etat. La règle de 1,2 % voire 1,05 % contredit l'esprit même de la décentralisation qui anime notre pays depuis les années 1980. Cette recentralisation est couplée à une vision parisienne et métropolitaine. Des territoires et des pans entiers de la population se trouvent délaissés. Nous le dénonçons avec force.

J'ajouterai aux carences de l'Etat, que vous avez listées, d'autres réformes en cours et qui ne visent pas les problèmes de fond. Il est question de la réforme du ferroviaire. Le cœur du problème, l'endettement de la SNCF, n'est pas traité. L'Etat préfère s'attaquer au statut des agents. Il est plus facile de faire passer au premier plan l'idéologie que de se pencher sur la réalité et l'efficacité.

A l'échelle du département, vos paroles à l'encontre de l'Etat sont fortes. Nous jugerons ce matin si elles se traduisent en acte, notamment concernant le schéma régional de santé. Au vu des réserves émises, il serait pertinent d'adopter une position ferme de refus, afin de nous faire entendre. Les objectifs ne peuvent être que partagés, mais les moyens demeurent concentrés sur les métropoles, au détriment des territoires ruraux. Les ARS ont tout pouvoir, sans que nous ayons notre mot à dire, ce que je regrette.

Je m'adresse à notre collègue parlementaire. Beaucoup de sujets du domaine de la santé relèvent malheureusement uniquement de la compétence du national. Il convient d'affronter les lobbys des médecins, notamment sur l'obligation d'installation dans les zones en déficit, ou sur le *numerus clausus*. L'Espagne a réglé le problème en instaurant le salariat de la plupart des médecins. Les collectivités territoriales disposent de leviers tels que le salariat de médecins. Certains jeunes médecins souhaitent relever de ce statut afin de mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. Aucune piste ne devra être écartée en la matière par les collectivités, dans une perspective pragmatique.

M. Bernard GENDROT : Le rapport I.4 concerne le recrutement de cadres conventionnés non titulaires. Je viens d'apprendre qu'un technicien a été embauché aux bâtiments. Parallèlement, un autre technicien n'a pas renouvelé son contrat, car il a trouvé un meilleur salaire. Je souhaiterais que la gestion de carrière des cadres contractuels soit étudiée, et plus active, au vu des difficultés rencontrées pour trouver des cadres techniciens. J'assiste à tous les entretiens d'embauche de la troisième commission. Il nous est difficile de trouver des candidats compétents. Je regrette donc que nos techniciens quittent la collectivité pour une question de salaire. Nous aurions pu aligner son salaire sur l'offre qui lui a été faite.

M. le PRESIDENT : Je souhaite valoriser au maximum les encadrants. Le régime indemnitaire nous fournira des marges de manœuvre. Nous pourrons alors échanger avec des cadres de bon niveau qui font le choix d'une autre collectivité. Nous travaillons sur cette question.

Les conclusions du séminaire de la semaine dernière ont été jointes à la fiche de paye de tous nos agents, conformément à nos engagements. Parmi les 52 actions figurent des actions rassurantes pour eux.

Je ne connais cependant pas le cas précis que vous mentionnez, donc je ne peux pas vous répondre sur ce point.

M. Paul FOURNIE : Concernant la proposition et le schéma de l'ARS, il serait utile de proposer une réelle vision comprenant des solutions crédibles. Face à un défi si grave pour notre département, nous devons dépasser les clivages politiques habituels.

Je m'exprime régulièrement sur le salariat des médecins. Je partage le point de vue de Monsieur FUERTES. Cette modalité constitue une réelle solution pour notre type de département. Elle nécessite de s'abstraire de toute vision politique.

M. le PRESIDENT : Nous continuerons ces échanges lors du point sur le PRS. Mme Rossigneux, vous avez la parole.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Le projet de loi ELAN a été présenté avant-hier en

Conseil des ministres. Il prévoit le regroupement des bailleurs sociaux pour améliorer leur gestion, leurs activités et renforcer leur solidité financière. Ce regroupement se fera dans le respect des territoires. J'insiste sur ce point. Les bailleurs auront jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour se regrouper. Chaque groupe devra être composé de 15 000 logements. Il pourra constituer un groupe unique dans un département. Il est également prévu dans chaque département de pouvoir conserver un seul groupe. La situation en Haute-Marne est la suivante :

- Hamaris : 6 600 logements ;
- Chaumont Habitat : 4 500 logements ;
- OPH de Saint-Dizier : 4 500 logements.

L'étude de faisabilité, qui sera menée en collaboration avec les agglomérations et qui vous sera proposée, nous indiquera si nous pouvons nous orienter vers la création d'un office départemental ou si nous devons prendre une autre orientation.

Nous devons cependant nous poser une question essentielle. La politique de l'habitat peut-elle échapper au Département et aux collectivités ? Elle est bien du ressort de ces collectivités. L'habitat est un élément social et économique essentiel pour notre département. Laisser partir ce secteur vers un autre département accélérerait la perte d'identité de notre territoire. Nous serions responsables de cet abandon, qui générerait une baisse d'activité et de compétitivité, la fuite d'une partie des emplois, l'éloignement des centres de décision, et par conséquent une baisse de la démographie, sujet qui nous inquiète tant.

M. le PRESIDENT : Je partage le sens de vos propos. L'objet de l'étude porte sur les grandes orientations. Je ne souhaite donc pas que ce débat ait lieu pour l'heure. Certains ont déjà leur opinion concernant l'avenir des offices. Le Conseil départemental porte l'étude afin d'éviter que l'un des trois offices ne le fasse pour les autres, et de garantir une neutralité. Il n'est pas pertinent d'orienter les discussions pour l'heure. L'étude s'en chargera. Ses conclusions seront rendues à l'automne. Les offices pourront s'appuyer sur cette étude sérieuse pour prendre des décisions en toute responsabilité. La création d'un office départemental constitue effectivement l'une des options. Nous ne devons pas perdre notre pouvoir de décision en matière de logement, dans l'hypothèse d'un éclatement des offices vers d'autres offices dans d'autres départements. Nous en discuterons à la suite de l'étude. Vous en échangerez dans vos conseils d'administration respectifs. Les décisions seront prises en fin d'année.

M. Stéphane MARTINELLI : Vous avez rappelé en introduction la contrainte sur l'augmentation des dépenses à 1,05 % au motif d'une baisse de la démographie dans notre territoire. Je partage votre point de vue selon lequel une diminution de nos actions ne nous permettra pas d'inverser la tendance. Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), je compare souvent la Haute-Marne à la Russie. Leurs problèmes sont en effet liés à la distance,

c'est-à-dire à la démographie et à la densité. La densité nous pose problème dans tous les domaines (accès routiers, services, etc.). Nous sommes contraints à des dépenses plus importantes que dans les autres départements, pour fournir les mêmes services à nos concitoyens.

L'habitat est une politique centrale dans les départements. Nous menons une politique d'attractivité, notamment en vendant un territoire offrant de l'espace. Dans le cadre du SCOT, nous sommes certes très soucieux de la consommation de l'espace, notamment agricole, mais nous ne souhaitons pas être une variable d'ajustement du territoire national. La Haute-Marne est loin d'être le département qui consomme le plus de territoire agricole, en valeur absolue. Or des ratios par habitant nous sont opposés. La démographie n'est pourtant pas, là non plus, le sujet. L'espace constitue l'un de nos atouts. Il va pourtant nous être demandé de consommer moins d'espace pour tenir les engagements de — 15 % de la consommation foncière, ce qui n'est pas acceptable.

J'attire votre attention sur le sujet. J'ai expliqué cette semaine au Directeur de la DDT qu'un pavillon assis sur un terrain de 500 ou 600 mètres carrés était imaginable dans des zones urbaines. En revanche, la population s'installe dans des territoires ruraux car elle compte sur davantage l'espace, et ne souhaite pas connaître de contraintes à cet égard.

M. Nicolas FUERTES : Je pensais que l'Etat vous avait tenu informé de l'opération concernant les remparts. J'espère que vous ne vous opposez pas à cette convention de 6 millions d'euros pour nos remparts.

M. le PRESIDENT : Le Conseil départemental a toujours indiqué qu'il aiderait Langres à restaurer ses remparts. Je n'ai pas apprécié que des propos soient tenus au nom du Conseil départemental. En outre, il est faux de dire que nous avons signé une convention, car ce n'est pas encore le cas.

L'Etat a tendance à procéder à des annonces qui engagent les collectivités. Nous souhaitons demeurer maîtres de nos décisions. Nous serons probablement d'accord pour accompagner ce projet, mais encore faut-il qu'il fasse l'objet de discussions entre nous.

Madame le Préfet et d'autres acteurs pratiquent ce genre d'annonces. Cela doit cesser. Le Conseil prend ses propres décisions après discussion. Il communique ensuite.

Il peut s'agir une maladresse, mais nous avons tous été surpris d'apprendre que nous avons signé une convention pour Langres, alors que ce document ne m'a jamais été présenté.

M. Bruno SIDO : Je m'étais engagé à ne pas intervenir avant le mois de juin, mais je tiens à constater que vous occupez entièrement votre nouvelle place, Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur le Sénateur.

Nous en avons assez de toutes les réunions organisées par l'Etat sur des sujets sur lesquels il ne peut pas participer financièrement. Il convie régulièrement les collectivités pour indiquer ce qu'il compte faire, et nous demander quelle sera notre participation. Parallèlement, nous sommes censés afficher notre bonne entente *via* un contrat de confiance. Je ne suis pas d'accord avec ce fonctionnement, comme l'ont probablement déjà compris les services de l'Etat.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 février 2018

Rapport n° I – 1

M. le PRESIDENT : Souhaitez-vous nous faire part d'observations sur le rapport numéro 1, que vous avez tous lu ? En l'absence de remarques, je vous propose de passer au vote. Le rapport est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. le PRESIDENT : Ce rapport porte sur les dossiers contentieux en cours. Il vous est présenté pour information et ne sera pas soumis au vote.

M. Gérard GROSLAMBERT : Ce rapport d'information est habituel. En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance. A ce titre, le Président peut intenter des actions en justice au nom du Département, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative de ceux portés devant les juridictions civiles et pénales. Ils sont essentiellement liés aux compétences sociales du Département.

M. le PRESIDENT : Merci. Certains élus souhaitent-ils intervenir ? En l'absence d'intervention, nous pouvons aborder le rapport numéro 3.

Modification du tableau des effectifs

Rapport n° 1 – 3

M. Gérard GROSLAMBERT : Ce tableau des effectifs actualisé intègre les mouvements d'entrée et de sortie ayant eu lieu depuis le 9 février 2018, ainsi que les modifications nécessaires pour aménager des postes (par le biais du mécanisme de la suppression/création), pour pourvoir les postes libérés à la suite de départs ou de mobilité, répondre à des besoins particuliers d'emploi, ainsi que pour tenir compte des changements de filière professionnelle et de grade intervenus lors des commissions administratives paritaires.

Deux départs en retraite sont ainsi survenus depuis cette date. Sur cette même période, huit nouveaux agents arrivés dans la collectivité et cinq mobilités vers l'extérieur ont été intégrés au tableau des effectifs.

Une majorité de transformations de postes ouverts effectuées dans ce tableau doit permettre de conforter les directions techniques de la collectivité (DIT, DEA et DEB), dans l'optique de renforcer le « Pôle ressources d'ingénierie » auprès des communes et intercommunalités du territoire départemental, et de répondre aux nombreux programmes d'investissement en cours.

Le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour information, présenté en annexe 1. Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit 905 postes, dont 60 seront vacants au 6 avril 2018. Certains recrutements effectués dernièrement ne prendront effet que dans les futures semaines du fait des délais de préavis et de mutation. Sont mentionnés également à titre indicatif, le nombre d'assistants familiaux (206) et de contrats uniques d'insertion (7) en annexe 2 (chiffres prévus au 6 avril 2018).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions examinées par la première commission le 19 mars 2018.

M. le PRESIDENT : La mention du Pôle ressources d'ingénierie prouve que nous appliquons déjà les décisions issues de notre séminaire. Nous devons répondre à une forte demande, et donner les moyens nécessaires à nos services pour appliquer les plans dont nous décidons, tels que le plan collèges.

En l'absence d'intervention, ce rapport peut être mis au vote. Merci pour votre approbation unanime. Nous pouvons aborder le rapport numéro 4.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dispositions particulières en matière de ressources humaines : recrutement de cadres en qualité d'agent contractuel (psychologue et médecin) et convention de partenariat avec le lycée Hugues Libergier de Reims

Rapport n° I – 4

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à diverses dispositions particulières relatives au recrutement et une convention de partenariat en matière de formation. Ce rapport comprend plusieurs dispositions qui vont permettre au Département :

- de recruter un cadre en qualité de psychologue territorial contractuel actuellement embauché en contrat annuel, sur une période de 3 ans, afin de pérenniser son action au sein du service de la circonscription d'action sociale de Langres de la DSD ;
- d'intégrer dans les effectifs un médecin territorial pour occuper les fonctions de médecin de protection maternelle et infantile au sein de la DSD, sur la base d'un contrat de 3 ans ;
- de pouvoir accueillir au titre de « site qualifiant » des stagiaires pour des formations aux diplômes d'Etat du secteur social (conseiller en économie sociale et familiale) venant du lycée Hugues Libergier de Reims.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen de la première commission le 19 mars 2018.

M. le PRESIDENT : Je vous propose de voter.

VOTE

Pour :	32 (M. Bernard GENDROT n'a pas participé au vote)
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci pour votre unanimité. Nous pouvons aborder la V^e commission. Je passe la parole à Monsieur GOUVERNEUR.

Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement – Programme 2018

Rapport n° V – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter est important à maints égards, comme l'a souligné le Président dans son discours d'ouverture. Il atteste, en premier lieu, que le Conseil départemental n'entend pas abandonner la défense de la ruralité. Il souhaite continuer à être le partenaire historique du monde agricole et du monde rural.

Comme l'a rappelé le Président, la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en supprimant la clause de compétence générale et en confortant les régions comme chefs de file en matière de développement économique, a suscité à ce propos de nombreuses questions et de vives inquiétudes, notamment dans les filières agricoles et forestières. Aussi est-il important de réaffirmer aujourd'hui que le Conseil départemental de la Haute-Marne compte bien demeurer au cours des prochaines années un acteur essentiel des politiques de la ruralité, et naturellement, des politiques agricoles et forestières.

Ce rapport a le mérite, en second lieu, de présenter clairement les six objectifs stratégiques que nous entendons suivre en 2018 et au cours des prochaines années.

Il s'agit, tout d'abord, dans un département marqué par une forte baisse démographique et par des facteurs de vieillissement et de paupérisation des populations, de participer activement au maintien du tissu social. Il s'agit ensuite de valoriser et développer l'excellence des produits et des savoir-faire agricoles haut-marnais, ainsi que de mobiliser la ressource en bois du département. Un service public de la santé animale et de la sécurité alimentaire devra être assuré. Il s'agit enfin de redonner de l'attractivité à notre territoire rural par la mise en valeur de son cadre de vie, au travers de la protection de la ressource en eau, de la préservation de la biodiversité, de l'environnement et des paysages, et d'une communication plus importante sur les politiques publiques menées à ce titre par notre Conseil départemental.

En troisième lieu, ce rapport détaille très précisément l'ensemble des dispositifs de soutien envisagés par notre collectivité à l'aune de ces six objectifs stratégiques. Notre politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement est le fruit d'une concertation élargie et renouvelée avec les différents partenaires du monde agricole :

- la Région Grand Est, avec laquelle nous avons signé le 8 février dernier une convention

qui nous permet de compléter, par des subventions, les aides financières accordées par la région en faveur de l'agriculture ou de la forêt ;

- la Chambre d'agriculture et l'association départementale des communes forestières (COFOR), avec lesquelles nous œuvrons depuis de nombreuses années ;
- les partenaires plus récents, tels que les agences de l'eau, le GIP préfigurant le futur parc national des forêts de Bourgogne et de Champagne ou les différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts.

Au total, ce rapport présente une incidence financière de 391 600 euros, mais seulement 214 500 euros d'inscriptions budgétaires supplémentaires (55 000 euros en investissement et 159 500 euros en fonctionnement). En effet, un certain nombre de crédits avaient déjà été votés à l'occasion du budget primitif au titre de nos politiques environnementales, de communication ou de développement des territoires.

Ces totaux n'incluent pas la participation du Département au Laboratoire départemental d'analyse pour soutenir l'action d'éradication de la BVD engagée par nos éleveurs avec l'appui du groupement de défense sanitaire (GDS) haut-marnais (participation estimée à 90 000 euros, soit, *in fine*, un tarif d'analyse auriculaire BVD à 3,80 euros pour les éleveurs haut-marnais).

Par conséquent, la politique volontaire en faveur de l'agriculture est maintenue malgré la loi NOTRé. Nous avons signé une convention avec la Région pour apporter un complément sur les investissements. Pour le fonctionnement, nous intervenons en fonction de nos compétences. L'aide au GDS est maintenue. Il avait touché 170 000 euros l'an dernier. Cette année, 100 000 euros sont fléchés par la Région, et nous apportons une aide indirecte de 90 000 euros en diminuant le tarif du laboratoire. Le groupement touche donc 190 000 euros en 2018. Le GIP interviendra probablement également sur l'abattoir. Le Département continue donc de soutenir largement le monde agricole.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable de la V^e commission le 16 mars dernier.

M. Bruno SIDO : Le sujet de l'abattoir date de plusieurs années. Si l'abattoir voit le jour, le GIP interviendra. Je suis favorable aux aides dans le domaine de l'agriculture, mais le sujet est délicat, car il est observé attentivement par Bruxelles. L'agriculture étant déjà subventionnée par les aides de la Politique agricole commune, nous ne pouvons généralement aider les agriculteurs que dans le cadre du *de minimis*, qui est assez contraignant.

M. le PRESIDENT : A la suite d'une demande émise par les présidents des conseils départementaux du Grand Est, nous rencontrerons dans deux semaines le Préfet de région pour demander une harmonisation des dispositifs des départements en matière d'accompagnement de

la ruralité et du monde agricole. Il s'agit d'éviter que le Préfet des Vosges accorde toutes les aides possibles au monde agricole, et que le Préfet de Haute-Marne y oppose des limites. Le Préfet de région doit imposer des règles aux préfets de département.

Nous ne pouvons plus aider le GDS, mais nous souhaitons continuer à aider les éleveurs. La baisse de nos tarifs du laboratoire nous permet aussi de nous rapprocher de la tarification en vigueur dans les laboratoires des départements voisins, tant il est vrai qu'il existe une certaine concurrence. L'aide de 90 000 euros constitue une somme maximale, dans l'hypothèse que tous les éleveurs recourent au laboratoire. Nous nous sommes basés sur 70 000 naissances de bovins.

M. Michel ANDRE : Je ne suis pas sûr que toute l'enveloppe puisse être consommée cette année, car tous les éleveurs n'ont pas adhéré au plan du BVD. Notre assemblée doit développer un soutien à la ruralité en globalité. De nombreuses démarches doivent être mises en place. Je salue toutes les initiatives instaurées par la commission.

M. Nicolas FUERTES : Nous saluons aussi naturellement toutes ces politiques en faveur de la ruralité et du monde agricole. Nous saluons également le fait de conforter notre laboratoire d'analyses, aux compétences reconnues.

En revanche, le monde de la forêt doit aussi pris en compte, au-delà des questions de biodiversité. Nous devrions réunir différentes collectivités et les différents acteurs économiques pour étudier les freins à leur diversification, à leur développement et à leur modernisation. L'objectif est d'éviter la fermeture d'entreprises. Je rappelle que le monde du bois a beaucoup évolué. Il s'agit d'évaluer de nouveaux débouchés et de nouveaux produits pour s'adapter au marché. Nous sommes tout de même le deuxième département de France en pourcentage et en hectares de forêt. Nous sommes néanmoins le premier département, en termes de richesse dans ce domaine.

M. Laurent GOUVERNEUR : La mobilisation de la ressource en bois du département, en partenariat avec la COFOR a bien été mentionnée dans le rapport.

M. Luc HISPART : Le soutien du monde agricole et de la ruralité est tout à l'honneur du Conseil départemental. En échange, il serait néanmoins souhaitable que les agriculteurs se fournissent plus localement. Je constate de moins en moins de matériel français, et de plus en plus de camions étrangers livrant notamment les engrais et les semences.

M. Michel ANDRE : Les engrais ne sont toutefois quasiment plus fabriqués en France. Nous faisons tout de même travailler les concessionnaires locaux de tracteurs.

M. le PRESIDENT : Toute une réflexion sera menée sur le maintien des activités en

rapport avec la forêt sur le territoire du parc national. Je suis très ouvert à des discussions sur ces questions. Il convient d'échanger avec l'ONF sur sa politique en matière de gestion de la forêt, qui laisse à désirer. Les maires connaissent souvent de grandes difficultés pour se faire entendre. L'ONF constitue un monopole, assez puissant pour bloquer des ventes.

J'estime que nos belles forêts haut-marnaises pâtissent d'un accroissement de la coupe et de la production. La tendance actuelle de l'ONF repose sur du taillis sous futaie, du cloisonnement à outrance, et des arbres tous de la même taille. Les forêts privées répondent heureusement à une vision différente.

M. Bruno SIDO : Je tiens à défendre l'ONF. Suite à la tempête de 1999, les propriétaires et les gestionnaires, publics et privés, ont été accusés d'être trop conservateurs et d'avoir laissé en place de trop gros arbres. L'ONF a reçu de nouvelles directives suite à cet événement, dans le sens d'une exploitation plus dynamique. Il est vrai que si l'exploitation d'avant la tempête avait été maintenue, il y aurait eu moins de chablis. Le cours du hêtre a été divisé par deux ou trois, et n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la tempête. L'ONF reçoit donc des instructions. Elle soumet à l'approbation des conseils municipaux des plans de gestion.

Le sujet soulevé portait surtout sur les exploitants forestiers. Je rappelle que le bois est un produit noble. L'ONF pourrait peut-être ajuster son mode de gestion. Il se heurte toutefois à des difficultés de recrutement. Nous manquons de gardes. Ces agents préfèrent garder exercer dans la garrigue ou à la Réunion. Il en va de même pour les médecins. Des mesures incitatives doivent donc être instaurées vis-à-vis de ces métiers.

M. le PRESIDENT : Le sujet est vaste. Mon avis diffère du vôtre. Si les communes appliquent toutes les instructions, productivistes, de l'ONF, elles vont piller leurs forêts en quelques années. Le discours actuel demande également d'investir dans la forêt le montant du bois vendu. Or il s'agit de la seule ressource de beaucoup de communes. Il conviendra donc de ralentir la cadence. Les conseils municipaux demeurent de toute façon libres de suivre ou non les propositions des agents de l'ONF. Ces derniers sont effectivement de moins en moins présents, car leur secteur de triage est de plus en plus grand. Ils travaillent désormais davantage dans des bureaux que dans la forêt.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'estime critiquable la situation de monopole de l'ONF.

M. le PRESIDENT : Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose de voter sur ce rapport.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre unanimité. Nous pouvons aborder le sujet suivant. Nous devons nous prononcer sur le projet régional de santé. Je laisse donc la parole à Madame BLANC.

Avis sur le projet régional de santé

Rapport n° VII – 1

Mme Rachel BLANC : La programmation de l'offre de service en santé dans le champ hospitalier ou dans le champ médicosocial est définie par l'Agence régionale de santé Grand Est. L'ARS, à l'issue d'un diagnostic et d'une consultation des différentes parties prenantes, vient d'élaborer un projet régional de santé (PRS). Le document se compose de trois volets : un cadre d'orientation stratégique à dix ans, un schéma régional de santé à cinq ans et une programmation des implantations hospitalières.

Conformément à la loi, ce projet régional de santé doit faire l'objet d'un avis de l'assemblée départementale. C'est l'occasion pour nous de rappeler les préoccupations affirmées par le Président et les élus à l'occasion du vote du schéma départemental d'accès aux services aux publics, et de notre séminaire départemental. La qualité de l'accès aux services de soins est un enjeu décisif pour les habitants et pour l'attractivité du territoire.

Après étude de ces documents et discussion avec l'ARS, il apparaît très nettement que les orientations envisagées ne sont pas à la hauteur des enjeux concrets de notre territoire.

Nous partageons bien sûr les grands objectifs portant sur la prévention, sur la mortalité évitable, sur l'offre dans une logique de parcours afin d'éviter les ruptures, qui constituent des objectifs de bon sens. Cependant, la déclinaison concrète apparaît déséquilibrée, au détriment de notre territoire. L'avis proposé est extrêmement réservé. Ces réserves portent sur trois points.

Premièrement, le diagnostic du PRS n'a pas pris la mesure du caractère critique de la démographie médicale. C'est pourtant l'ensemble du territoire qui doit être considéré comme prioritaire, et donc ouvrir droit aux aides nationales ou régionales à l'installation.

Deuxièmement, la programmation de l'offre hospitalière laisse envisager des fermetures multiples sur notre territoire, sans d'ailleurs que les services de médecine ou d'oncologie visés soient clairement identifiés. Les territoires sud haut-marnais, dits 21-52, et nord haut-marnais, partagés avec la Meuse, dits « cœur Grand Est », sont les territoires régionaux les plus concernés par les fermetures de services sanitaires.

Troisièmement, dans le champ du handicap ou du vieillissement, il apparaît essentiel de rappeler à l'ARS que son action doit s'articuler avec les initiatives de terrain et prendre en compte la réalité des besoins et les compétences du Conseil départemental. Ces dimensions locales sont insuffisamment prises en compte et les dispositifs envisagés encore flous et exagérément complexes.

L'avis proposé formule donc les propositions suivantes :

- mieux rendre compte des risques liés à l'évolution de la démographie médicale en Haute-Marne et y apporter des réponses fortes ;
- demander des précisions urgentes sur les fermetures de services envisagées dans les centres hospitaliers ou les hôpitaux locaux ;
- solliciter des mesures de compensation pour répondre aux besoins non couverts dans le champ de l'ARS, tels que l'accueil des personnes autistes, souvent contraintes d'être accueillies à l'extérieur du département ou en Belgique ;
- imaginer un lien rénové entre ville et hôpital et proposer la fixation d'un cap ambitieux pour les hôpitaux du sud de la Haute-Marne. Ce territoire pourrait devenir un territoire expérimental de l'hôpital du futur ;
- réclamer une attention plus grande aux initiatives de terrain et à la simplicité dans le champ de la prévention, du vieillissement ou de la petite enfance. La Haute-Marne doit conserver un pouvoir d'action. Le Département doit pouvoir proposer, en concertation avec les acteurs locaux (Conférence des financeurs ou CDCA) des adaptations aux cahiers des charges régionaux et nationaux. Nous pouvons souvent faire moins cher et plus efficace.

M. Paul FOURNIE : La politique de santé territoriale évolue. Cette évolution comprend certaines avancées, mentionnées dans le document. Certains territoires, tels que celui de Chaumont, se sont mobilisés pour obtenir des internes issus de Dijon. Il me semble que nous nous inscrivons dans une logique de partenariat et de mutualisation entre les hôpitaux et les territoires. Ce type de démarche, qui permet aussi de sauver des structures, doit se développer. Nous ne demeurons donc pas immobiles, et pensons l'hôpital du futur.

Nous nous inscrivons aussi dans une logique politique. Notre territoire connaît de fortes particularités. Notre département a en effet un autre point commun avec la Russie : une démographie négative. Mon canton est très urbain. La problématique de la démographie médicale

y est pourtant présente. De nombreux médecins de Chaumont vont partir en retraite. Ces départs à la retraite n'ont pas été pris en compte dans le schéma. A ma grande stupéfaction, de nombreuses statistiques du PRS datent de quatre ou cinq ans. Le document mentionne la solution de recours aux infirmières, en remplacement de tous les médecins. Cette solution semble bien commode. Nous ne disposerons toutefois plus de médecins de famille travaillant 70 heures par semaine. Cette époque est révolue. Les jeunes médecins sont favorables au salariat. Il convient d'en tenir compte. Il est nécessaire de bâtir un projet contenant des solutions structurelles. Les anciennes campagnes d'attractivité ne fonctionnent de toute façon plus.

Si un vote marque vraiment notre désapprobation, nous devons pouvoir proposer à l'ARS un projet non idéologique. Les solutions doivent être étudiées selon les territoires. Je suis favorable au salariat des médecins dans certaines zones, et à l'obligation d'installation des médecins. La santé doit être pensée et non uniquement subie.

M. Bruno SIDO : Il est nécessaire de faire preuve de prospective dans ce domaine. Cédric VILLANI, député et mathématicien récompensé de la médaille Fields, a remis un rapport au premier ministre sur l'intelligence artificielle. Il nous l'a présenté hier, au Sénat.

Même s'il est difficile de définir l'intelligence artificielle, elle produira des miracles dans certains domaines, dont la médecine. Grâce à la médecine artificielle et aux données dont nous disposons, l'intelligence artificielle détecte mieux les tumeurs, etc. La médecine s'appuiera sur ces techniques à l'avenir. Elle doit donc se réinventer, notamment en milieu rural. Nous traversons naturellement une indispensable période transitoire. Nous faisons les frais des errances des gouvernements passés, toutes tendances confondues. Avec le *numerus clausus*, des jeunes ne parviennent pas à devenir médecin pour quelques dixièmes de points. Ils peuvent toutefois se former dans d'autres pays européens, selon les accords européens en vigueur, et revenir exercer en France, ce qui conduit à des différences de niveaux.

Nous manquons de médecins. Un certain nombre de médecins sont proches de la retraite. Cette profession est aussi confrontée à des agressions, ce qui est scandaleux. Ces médecins ne souhaitent donc plus exercer seuls, ou en ville, dans les zones tendues. Il est nécessaire de réinventer la médecine de ville. Je ne mentionne pas la médecine hospitalière, que je connais moins.

Les maisons médicales ne régleront aucun problème. L'ARS avait estimé qu'il appartenait aux médecins de s'organiser. Les maisons de santé ne font pas venir de médecins.

S'associer est aussi une culture. Cette culture existe depuis plus de 40 ans dans mon chef-lieu de canton. Le dispositif fonctionne, dans ces conditions.

Nous devons faire preuve d'imagination et de prospective, et ne pas nous concentrer

sur la médecine d'hier, qui est révolue.

J'ajoute que les infirmières effectuent un travail remarquable en Afrique, par exemple. Pourquoi ne serait-ce pas le cas en France ? Seules les sages-femmes sont actuellement autorisées à réaliser des actes médicaux. Ce point doit changer.

La réflexion doit avoir lieu surtout au niveau central. Nous devons aussi anticiper l'avenir. Nous pourrions nous doter, par exemple, d'outils innovants, pour pallier les départs des médecins.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Nous savons que la réponse viendra du niveau central. Il convient de tenir enfin compte de la ruralité. A Châteauvillain hier, les contrats locaux de santé nous ont été présentés. Nous devons élaborer des fiches actions. Le même cabinet travaille à Chaumont et Langres. Des chiffres de 2017 nous ont été fournis. Dans notre secteur, au moins 1 000 concitoyens ne disposent pas de médecin traitant. Les médecins refusent de continuer de suivre leurs jeunes patients au-delà de 16 ans.

La Communauté de communes a décidé de ne pas voter sur le PRS, car l'étude était trop datée et peu fiable.

M. Jean-Michel FEUILLET : Je partage les propos de Monsieur SIDO. Les évolutions médicales sont extrêmement rapides. Nous sommes en avance sur le numérique. Il semble intéressant de développer une réflexion sur la télémédecine. Je ne sais pas si le sujet relève de notre compétence. Les médecins ne travailleront de toute façon plus 70 heures par semaine.

M. Michel ANDRE : J'étais opposé, il y a quelques années, au salariat des médecins. Je souhaite vous apporter un témoignage. A Biesles, nous avons accueilli une dentiste. Elle a été salariée à Chaumont durant plusieurs années. Elle a ensuite décidé de s'installer en libéral. Donner la possibilité aux médecins d'être salariés pourrait donc permettre de les maintenir sur notre territoire. Je rejoins là la position de Paul et de Nicolas.

M. Laurent GOUVERNEUR : Les jeunes diplômés ont suivi neuf ans d'études difficiles. Trois ans d'internat ont été ajoutés. Durant la première année, tous les coups sont permis. Je ne suis pas sûr que ces médecins soient intéressés d'emblée par le salariat. Cette formule est susceptible de plaire, au contraire, à des médecins en fin de carrière qui ne souhaitent plus passer du temps sur les tâches administratives. Nous avons rencontré ce cas à Doulevant-le-Château.

Un département a tenté récemment de recruter 30 médecins, comme je l'ai appris dans un courrier adressé à ma fille. Il serait intéressant de savoir ce que cette démarche a permis d'obtenir, en termes de profils de médecins. Notre réflexion s'en trouverait éclairée.

M. Nicolas FUERTES : Aucune piste ne doit être écartée : les biotechnologies, l'intelligence artificielle, etc. La télémédecine est la médecine de demain. Les métiers de médecin et d'infirmier vont évoluer. Il conviendra néanmoins de ne pas trop se fier aux mesures issues du niveau national. Selon Paris, la télémédecine permet de ne disposer d'aucun médecin dans les territoires ruraux, par une gestion à distance depuis les métropoles. La télémédecine constitue certes une nécessité en Haute-Marne. Il faudra toutefois trouver des moyens et des solutions permettant d'assurer également une présence humaine.

Le Département, les communes et les intercommunalités peuvent être forces de proposition. Moins nous politiserons ce sujet, plus nous rendrons service à nos concitoyens.

Nous devons, il me semble, réunir une commission pour élaborer un contre-projet. Il paraît judicieux pour l'heure d'exprimer un vote contre le projet régional de santé. La collectivité doit s'exprimer fermement, pour adresser un message fort, ce qui ne l'empêchera pas de mener des réflexions et de soumettre des contre-propositions dans les prochains mois.

M. Bernard GENDROT : Je n'ai pas pu lire la totalité de ce rapport volumineux. J'ai la chance d'avoir deux frères médecins et un fils en fin de formation d'infirmier. Je ne me retrouve absolument pas dans le projet soumis par l'ARS. Le constat d'un manque à Fayl-Billot est contredit par la présence de quatre jeunes médecins. En revanche, des communes comme Chalindrey, comprenant des médecins vieillissants, ne sont pas identifiées comme en manque.

Je rejoindrais l'opposition sur cette question, et propose de voter contre le PRS.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je constate un avis unanime. Je voudrais témoigner pour le nord du département. Nous avons atteint un point de rupture en matière de soins et d'offre médicale. Les médecins généralistes et spécialistes partent en retraite. Ils ne sont pas remplacés. Je reçois des appels au secours de concitoyens souffrant de pathologies assez lourdes et qui ne trouvent pas de médecin traitant acceptant de les prendre en charge. La situation est grave, car nous manquons à notre devoir premier d'assistance.

En termes de fermeture dans les hôpitaux, le département est écartelé entre deux GHT. Une particularité continue de m'interroger. Le CHHM comprend plusieurs établissements. L'hôpital André Breton est rattaché au GHT Cœur Grand Est, c'est-à-dire à Verdun. Les autres hôpitaux sont rattachés au GHT de Dijon. Comment articuler les deux, notamment dans le cadre des regroupements par pôle ? Un certain nombre de fermetures vont être effectives, puisque chaque hôpital possédera ses spécialités par pôle. Par conséquent, des médecins migreront vers d'autres hôpitaux ou changeront de territoire. Certains services vont en tout cas devoir fermer. Au-delà de la réorganisation par pôle d'excellence, il conviendra de veiller au maintien de la qualité de l'offre médicale.

En outre, Saint-Dizier se sent mal à l'aise au sein du GHT Grand Est. Ce groupement a été créé parce que l'important centre hospitalier de Verdun ne souhaitait pas être phagocyté par Metz. Saint-Dizier et Vitry-le-François ont été ajoutés pour compléter l'offre, sans souci de pertinence en termes d'offre de soins.

Je ne suis donc pas favorable au PRS. J'estime que Monsieur LANNELONGUE est un Directeur d'ARS suffisamment accessible pour que nous puissions renégocier un certain nombre de points.

Mme Véronique MICHEL : J'attire votre attention sur la médecine scolaire. Nous ne disposons actuellement que d'un médecin qui travaille à 80 % sur tout le sud de la Haute-Marne. Il part en retraite l'année prochaine. Les élèves sont vus une fois par la PMI. Il n'existe ensuite plus aucun contrôle. Nous ne parvenons pas à recruter de médecin.

M. Stéphane MARTINELLI : Je souhaite évoquer brièvement le contrat local de santé. Un tel contrat se développe actuellement sur le centre de la Haute-Marne. Le contrat local de santé décline le plan régional de santé au niveau local. Nous nous situons en phase de pré-diagnostic. Des réflexions émergent déjà. Le problème de la démographie médicale est national. S'agissant de notre département, il est à la fois urbain et rural. Le contrat local de santé doit prévoir une liaison entre la médecine et les hôpitaux, pour ne pas travailler hors sol. Il n'existe aucune solution miracle. Les maisons pluridisciplinaires de santé, par exemple, fonctionnent à certains endroits, mais ne peuvent pas fonctionner dans d'autres endroits. Paul a par ailleurs souligné l'importance des questions de prévention.

Des solutions adaptées au territoire doivent être imaginées. Nous, élus, ne devons pas appliquer la vision de l'Etat, qui établit une seule solution pour tous les territoires.

Mme Anne CARDINAL : Les données utilisées pour les contrats locaux de santé peuvent dater de 2014 ou de 2015, selon les territoires. En outre, il est indiqué trois cardiologues à Langres. Je précise qu'il s'agit de trois cardiologues tenant des permanences, et non de trois ETP. Il convient donc d'être vigilant sur les chiffres fournis.

La notion de « filière » est très en vogue. Les filières peuvent être efficaces. Toutefois, le PRS se réfère à des filières, mais également à des contrats locaux de santé, qui induisent des cloisonnements. Je constate un manque de logique. Je ne comprends pas comment nous pourrions faire confiance à l'ARS dans ce contexte. Je me prononcerai donc en défaveur du PRS.

Par ailleurs, beaucoup d'amies de mon fils, qui suivent des études médicales, souhaitent travailler en tant que salariées, afin de pouvoir avoir des vacances, par exemple. Il est nécessaire de tenir compte de cette réalité, tout en conservant une modalité libérale d'exercice.

Mme Rachel BLANC : Je constate que le PRS suscite de nombreuses réactions. Il s'agit d'un document très volumineux. Je ne sais pas si tous les élus ont pu le lire. Nous nous sentons très concernés par la démographie médicale, et par la qualité des soins avec les hôpitaux.

Beaucoup d'observations formulées s'adressent davantage au gouvernement. Ce n'est pas l'objet. Je laisserai notre Président se prononcer sur le vote. Les remarques émises alimentent notre débat. J'ai entendu le souhait de plusieurs élus de travailler à des pistes concrètes. Nous ne devons supprimer aucune piste. Ce n'est pas ici que seront décidées des options définitives. Je suis favorable à l'instauration d'un groupe de travail avec Jean-Michel, pas nécessairement dans le cadre de la septième commission, d'ailleurs.

Je rejoins Bruno SIDO sur la nécessité de prendre en compte la nouvelle approche de la médecine. Nous devons nous interroger sur un certain nombre de sujets, tels que le salariat. Plusieurs cibles peuvent être concernées. Nous pouvons évoquer également les médecins des EHPAD. Au cours du séminaire, ce sujet a été largement évoqué par un directeur d'EHPAD.

Je vous remercie pour ces débats très intéressants.

Mme Anne CARDINAL : Nous n'avons pas évoqué les transports. Pourtant, les transports sanitaires posent des difficultés. Ce sujet ne devra donc pas être omis.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. La santé constitue la priorité et un sujet d'inquiétude pour les Haut-Marnais.

L'intelligence artificielle a été évoquée. Il convient effectivement de traiter les usages du très haut débit, au-delà des efforts réalisés sur les réseaux en tant que tels. La maison médicale peut aider à l'installation de jeunes médecins, même si elle n'est pas un remède universel. Je demeure assez fier de la maison médicale d'Andelot. Grâce à cette maison, neuve et bien adaptée aux besoins des médecins, le territoire dispose de trois médecins de moins de 40 ans. Deux d'entre eux n'avaient pas trouvé de cabinet près de Chaumont leur permettant de travailler en équipe. L'investissement de la collectivité a fortement influencé leur choix.

J'avais évoqué, fut un temps, un schéma des maisons de santé, pour éviter d'aider tous les projets, dont des projets concurrents. C'est d'ailleurs le choix opéré par le Département de l'Aube. Nous pourrions réfléchir à cette piste.

J'approuve votre souhait de monter un groupe de travail, au-delà de la commission *ad hoc*. Cette proposition me semble importante.

J'ai entendu également les élus prônant un vote défavorable sur le projet régional de

santé. Je fais partie des personnes qui écoutent. Je vous propose donc d'émettre un avis défavorable, et de transformer notre vote très réservé en vote défavorable. Je souhaite néanmoins que la délibération soit assortie de la constitution d'un groupe chargé de formuler des propositions dans un temps imparti (avant l'été). Je ne souhaite pas que nous nous exprimions défavorablement sans émettre de contre-propositions concrètes sur lesquelles le Conseil départemental a la main.

M. Bruno SIDO : Quel est le délai imparti pour voter le PRS ? Nous avons rencontré le Directeur de l'ARS. Il s'est rendu au Sénat. Il convient, officieusement, du caractère imparfait du travail fourni, notamment concernant Fayl-Billot. Si les délais nous le permettent, l'ARS pourrait retravailler son document. Nous pourrions, si le Président l'approuve, retirer le dossier et ne pas le voter.

M. le PRESIDENT : Nous manquons de temps, car nous devons rendre un avis pour le 15 mai. L'ARS tient toujours un discours consensuel, par exemple pour le 15-18. Elle comprend des collaborateurs qui savent bien négocier, et qui parviennent toujours à leurs fins. Ma proposition d'un vote très réservé constituait peut-être une position trop consensuelle de ma part. Je vous propose donc un vote défavorable, accompagné de contre-propositions avant l'été. Cela n'empêchera pas l'ARS d'amender son PRS si elle le souhaite.

M. Luc HISPART : J'entends les doléances des uns et des autres, et je comprends les inquiétudes exprimées. Nous n'avons pas mentionné un principe auquel je suis très attaché : la liberté du patient de choisir son médecin. Je constate que ce sujet n'est pas évoqué. Pour cette raison, je m'abstiendrai de voter.

M. le PRESIDENT : Je peux vous rassurer. Nous sommes tous attachés à la liberté du patient de pouvoir aller se faire soigner où il le souhaite. Il n'est pas question d'obliger les Haut-Marnais à se faire soigner en Haute-Marne. Nous avons tous été confrontés à ce sujet, et nous avons tous eu envie de nous faire soigner dans d'autres départements, par exemple pour consulter un spécialiste de bonne réputation. Nous partageons tous cette préoccupation.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous propose un vote défavorable au PRS.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	1 (<i>M. Luc Hispart</i>)

Il est décidé à l'unanimité d'opposer un vote défavorable au projet régional de santé.

M. le PRESIDENT : Merci pour votre confiance. Nous allons nous mettre au travail sur ce sujet très important pour nous tous. Le rapport suivant concerne le bus de l'autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs.

Le bus de l'autonomie « bien vieillir chez soi » dans le cadre de la conférence des financeurs

Rapport n°VII-2

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Le sujet est issu de la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cette loi comprend un axe sur l'accès aux équipements techniques dans le but de favoriser le maintien à domicile. Elle vise effectivement le maintien à domicile des personnes retraitées.

Le développement de ces outils de prévention permet aujourd'hui d'adapter efficacement l'environnement de la personne, afin d'éviter, entre autres, les chutes, et d'être autonome dans les actes du quotidien. La plupart de ces aides sont encore peu connues et souvent associées, à tort, au champ médical.

Afin d'apporter l'information au plus près des usagers, nous allons aménager un bus en appartement témoin, avec une salle de bain, un salon et une cuisine. Il sillonnera le département lors des événements locaux, permettant une diffusion dynamique des messages de prévention, la mobilisation des seniors et des aidants sur la perte d'autonomie, particulièrement en milieu rural. Nous pourrions le présenter à des professionnels locaux. Un accompagnement sera proposé dans la réflexion autour de l'adaptation du logement. Le bus permettra aussi une promotion des aides techniques et des bonnes pratiques.

Nous avons recyclé un bus de la médiathèque départementale. L'intérieur du bus a été démonté par les services techniques du Conseil départemental. Il sera aménagé à titre gracieux par le groupe Saint-Gobain, dans le cadre d'une convention de partenariat. Il sera équipé d'ici fin avril. Sa première sortie aura lieu à Doulaincourt, le 24 ou le 25 avril.

Le visuel du bus a fait l'objet d'un concours chez les étudiants de la filière des arts appliqués du lycée Charles de Gaulle. Neuf candidatures ont été déposées. Le jury était composé de membres de la septième commission et de la conférence des financeurs. Le visuel retenu a été retravaillé.

Sur demande des différents partenaires (CCAS, mairies, services d'aide à domicile EHPAD, EHPA), le bus sillonnera le département d'avril à novembre, selon un calendrier établi par

le Conseil départemental. Sa conduite nécessite la détention d'un permis poids lourd. Son animation sera réalisée par un binôme composé d'un animateur en prestation de service et d'un agent du service Autonomie, insertion, logement, par exemple une coordinatrice gérontologique.

Nous pourrions ensuite mettre ce bus à la disposition des départements voisins. L'Aube, la Meuse et les Ardennes nous l'ont en effet déjà demandé.

Le bus a été acquis et démonté en circuit court. Son aménagement a été pris en charge par Saint-Gobain. La rémunération du chauffeur sera prise en charge par une enveloppe de la conférence des financeurs, à hauteur de 15 000 euros. Nous avons acheté quelques aides complémentaires pour 360 euros. Les 20 000 euros d'animation et les 6 500 euros d'habillage du bus seront imputés sur le budget de la conférence des financeurs. Nous avons récompensé les trois premiers gagnants du concours à hauteur de 950 euros.

Les membres de la septième commission ont émis un avis favorable le 13 mars 2018. Le Président vous demande d'acter le lancement de la démarche de communication du bus de l'autonomie « bien vieillir chez soi ». Le projet détaillé vous est fourni en annexe.

Mme Catherine PAZDZIOR : Je voudrais officiellement remercier notre chef de projet et toutes les personnes impliquées dans ce projet. Merci à Mme MAERENS et à Mme DOYON.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Nous avons choisi de ne pas utiliser une communication axée sur des images de solidarité et de mains qui se tiennent. Nous estimons en effet que ce type de communication est démodé, et peu attractif. En outre, ce bus ne s'adresse pas qu'aux personnes en perte d'autonomie, mais aussi aux personnes bien portantes qui envisagent, par exemple, de rénover une maison. Le bus permettra de démontrer qu'il est possible de construire une belle salle de bain en prévoyant son adaptabilité à des personnes âgées, femmes enceintes, personnes accidentées, etc.

M. le PRESIDENT : En l'absence d'interventions supplémentaires sur cette belle initiative, je sou mets le rapport au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Merci pour votre unanimité. Je laisse la parole à M. MARTINELLI.

Vote du produit fiscal 2018 de la fiscalité directe locale

Rapport n° I – 5

M. Stéphane MARTINELLI : Merci. Ce rapport porte sur le vote du produit fiscal attendu pour l'année 2018, au vu de la notification fiscale transmise par la Direction départementale des finances publiques le 19 mars 2018. Le principe est de déterminer, en fonction du produit fiscal voté de l'année, le niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire réel du Département.

Le rapport présente quelques éléments statistiques et comparatifs de la fiscalité directe départementale, dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

- Un taux d'imposition de la taxe foncière de 23,94 % nettement supérieur à la moyenne nationale (16,36 %), mais proche de la moyenne de la strate des départements de moins de 250 000 habitants qui ressort à 21,61 %. Quatre départements appliquent des taux encore plus élevés, dont la Haute-Saône et la Meuse.
- La faiblesse des bases d'imposition en Haute-Marne, mesurée par le montant de la valeur locative du bien soumis à taxation (la Haute-Marne figure parmi les cinq derniers départements métropolitains), a pour corollaire un effort contributif demandé légèrement inférieur à la moyenne des autres départements.
- Le taux d'imposition est stable depuis 2011, alors même que sur la période 2011-2016 64 départements ont procédé à une ou plusieurs hausses de leur taux pour une variation moyenne de + 13 %. En 2017, 17 départements ont de nouveau augmenté leur taux de TFPB de 1,23 % en moyenne.
- Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est redressé en 2017 et a augmenté de 4,56 % par rapport à 2016, année correspondant à un point bas pour notre département, mais demeure en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 62 euros par habitant, contre seulement 43 euros pour la Haute-Marne. L'autre principale caractéristique de la CVAE en Haute-Marne réside dans sa forte concentration, 3 % des entreprises assujetties assurant à elles seules 50 % du produit total.

Lors du vote du budget primitif 2018, la fiscalité directe a été estimée à 56,186 millions d'euros en fonction des éléments connus et prévisibles. A cet effet, il avait été anticipé une minoration de certaines dotations de compensation (allocations compensatrices et DCRTP) en droite ligne des réductions opérées les années précédentes (- 8 % à - 12 %). Au final, le gouvernement a reconduit en loi de finances pour 2018 un taux de minoration global de - 9 % de ces allocations compensatrices, mais, pour la première fois, en l'individualisant par niveau de collectivités suivant l'effort de péréquation leur incombant. Ainsi, la péréquation horizontale du bloc départemental étant très limitée (contrairement aux communes et EPCI), la minoration appliquée

aux dotations fiscales de compensation des départements est ressortie à seulement - 0,3 % soit une quasi-stabilité.

En conséquence, le produit fiscal notifié pour l'année 2018 s'établit à 57,231 millions d'euros et permet une régularisation positive de 1 million d'euros. Comparée au produit encaissé en 2017, la hausse reste cependant limitée à 1,22 %, soit tout juste le niveau attendu de l'inflation en 2018. Cette régularisation sera affectée au financement de dépenses nouvelles prévues en DM1, notamment le vote d'un volet agricole, et à l'ajustement de l'autofinancement prévisionnel, initialement fixé à un montant bas couvrant *a minima* la dotation obligatoire aux amortissements.

En conclusion, et comme le Président vous l'avait annoncé à l'occasion de son discours introductif lors du vote du budget primitif 2018, il vous est proposé de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau de l'année 2010, soit 23,94 %, pour la huitième année consécutive.

M. Nicolas FUERTES : Le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la huitième année consécutive représente une bonne nouvelle pour les Haut-Marnais. En revanche, nous demandons une légère baisse pour compenser la hausse des bases, afin que ce soit indolore pour les contribuables, sachant que notre santé financière est meilleure que celle d'autres conseils départementaux.

M. le PRÉSIDENT : J'entends votre demande, mais telle n'est pas la proposition qui vous est soumise. Nous ne nous trouvons tout de même pas dans une dynamique de diminution de la fiscalité. Certaines collectivités peuvent parfois l'envisager quand elles perdent des compétences. Ce n'est pas le cas du Conseil départemental, qui doit faire face à des accroissements de charge. De mauvaises nouvelles s'annoncent peut-être. Nous devons faire preuve de prudence. La diminution de la fiscalité, qui serait certes perçue positivement, ne me semble pas judicieuse, par souci de précaution. Une stabilité pour la huitième année consécutive représente déjà un signal fort en direction des Haut-Marnais.

M. Bruno SIDO : Savons-nous si les entreprises sont tenues de localiser leur CVAE dans le département où la valeur ajoutée est créée ? Je ne suis jamais parvenu à obtenir de réponse, M. le Directeur général.

Vous allez me répondre qu'il revient au législateur de s'atteler à la tâche. Certes, mais l'ADF devrait insister. Un modeste parlementaire soumettant une proposition si explosive ne parviendra pas à la promouvoir. Cette proposition doit venir du gouvernement lui-même. Il faut donc convaincre Bruno LEMAIRE et le Président de la République, tant il est vrai que tous les sujets passent désormais par le Président de la République.

Je ne dispose pas de la liste de la CVAE. L'entreprise Lisi, par exemple, nous verse-t-

elle la CVAE ? Je ne le sais pas.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Lors d'un important chantier de GRT gaz, j'avais émis une réclamation pour que soit reversée à ma commune la CVAE, ce qui n'a jamais été fait. Tout est versé à Paris. Les sommes ne sont pas reversées aux collectivités territoriales.

M. le PRESIDENT : En tant que modeste Président de Conseil départemental, je transmettrai naturellement votre proposition. Nous poserons la question à l'ADF.

M. Paul FOURNIE : Il me semble qu'il n'existe pas d'obligation pour les entreprises. Les entreprises locales le font quand même. C'est le cas de Lisi, par exemple. Nous avons parlé du cas de GRdF. Je m'étais rendu sur le chantier. Il s'agissait d'un sujet épineux. Les services du département procèdent régulièrement à des mises à jour.

M. le PRESIDENT : Je sou mets le rapport au vote.

VOTE

Pour :	29
Contre :	2 (<i>M. Nicolas Convolte, Mme Laurence Robert-Dehault</i>)
Abstention :	2 (<i>Mme Anne Cardinal, M. Nicolas Fuertès</i>)

Le rapport est adopté à la majorité.

M. le PRESIDENT : Pouvez-vous m'expliquer les motifs d'un vote défavorable au maintien des taux ?

Mme. Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Une baisse du taux constituerait un geste fort, permettant de compenser l'augmentation des bases. Les taxes foncières deviennent vraiment très impressionnantes dans le département, et peuvent dissuader des concitoyens de s'installer en Haute-Marne. Nous nous trouvons déjà au-dessus de la strate, de deux points.

M. le PRESIDENT : Je comprends. Je pensais vous avoir démontré les efforts importants déjà réalisés par le Conseil départemental. Nous agissons déjà au-delà de nos compétences. Nous rendons de nombreux services aux Haut-Marnais, ce qui a un coût.

M. Stéphane MARTINELLI : Je précise à ma collègue que, malgré un taux parmi les plus élevés des départements, la contribution des Haut-Marnais est légèrement inférieure à celle des habitants des autres départements, en raison de la réalité des bases. Je m'inscris donc en faux concernant votre argument sur les bases. Nos bases sont plutôt inférieures à celle des autres départements, ce qui permet d'effacer l'effet taux.

M. le PRESIDENT : Le vote a eu lieu. Je vous propose donc d'aborder le rapport suivant. Je laisse la parole à M. MARTINELLI.

Décision budgétaire modificative n° 1 de l'exercice 2018 du budget principal

Rapport n° I – 6

M. Stéphane MARTINELLI : Cette première décision modificative de l'exercice 2018 modifie à la marge le budget sur un plan comptable. Elle est principalement consacrée à la régularisation des ressources fiscales liée à la notification définitive du produit fiscal, transmise par la DDFiP. Néanmoins, elle est d'importance, notamment en raison de l'ajout d'un volet agricole dans le cadre d'une politique renouvelée en faveur de l'agriculture et de la forêt, suite à la signature d'une convention début février avec la Région Grand Est, mais aussi par l'inscription des crédits liés aux études sur le rapprochement des offices publics de l'habitat.

En section d'investissement, des ajustements mineurs sont à opérer, permettant le lancement d'opérations nouvelles ou non stabilisées lors du vote du budget primitif.

En section de fonctionnement, les crédits en dépense sont ajustés de 165 100 euros.

159 500 euros de crédits complémentaires sont destinés à assurer la pérennité des exploitations agricoles et des ressources naturelles du Département. Un rapport particulier vous a détaillé la politique départementale en faveur de l'agriculture et de la forêt.

Par ailleurs, suite à une demande de la MDPH, il vous est proposé d'inscrire 5 600 euros pour permettre la prise en charge des frais liés à la confection et à la délivrance des cartes mobilités inclusion.

Les recettes sont abondées à hauteur de 1 044 530 euros.

La notification définitive des ressources fiscales transmise par la DDFiP permet de régulariser à la hausse les recettes estimées de façon prudente lors du vote du budget primitif, et à dispositif législatif constant, à hauteur de 1,045 million d'euros. Le rapport qui vient de vous être présenté vous a détaillé les modifications budgétaires nécessaires.

Au final, la section de fonctionnement dégage une épargne brute supplémentaire de 879 430 euros, permettant de financer la totalité du besoin en section d'investissement.

En section d'investissement, les dépenses augmentent de 195 000 euros.

100 000 euros sont nécessaires à la réalisation d'études liées au rapprochement des OPH, dans le cadre du projet de loi ELAN, obligeant les offices publics de l'habitat rattachés à un même EPCI à fusionner.

Par ailleurs, il vous est également proposé d'ajuster à la hausse les crédits concernant la politique agricole et forestière pour 55 000 euros, et de les affecter aux aides à l'investissement afin de soutenir le secteur de l'élevage. Le détail vous a été présenté dans un rapport particulier.

Enfin, dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, il est prévu un schéma directeur sûreté « Alerte PPMS » dans les 21 collèges départementaux. Afin de consulter les maîtres d'œuvre et les prestataires pour la réalisation des travaux, il convient d'inscrire 40 000 euros de crédits complémentaires, l'intégralité des crédits d'études votés lors du budget primitif étant déjà engagée.

En conséquence, le financement des inscriptions nouvelles est intégralement assuré par l'autofinancement complémentaire généré par la régularisation des ressources fiscales. Le reliquat, 684 430 euros, est affecté à la réduction marginale de l'emprunt prévisionnel d'équilibre qui passe de 19,945 millions d'euros à 19,261 millions d'euros.

M. le PRESIDENT : Si aucun élu ne souhaite intervenir, je sou mets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	2 (<i>M. Nicolas Convolte, Mme Laurence Robert-Dehault</i>)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Cette séance plénière est terminée. Je vous remercie.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 29 juin 2018,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT